



Séparation et bien immobilier

Par **Charlene59**, le **08/03/2016** à **17:03**

Bonjour à tous et toutes,

Je me permets de venir vous demander un conseil, espérant que je ne me trompe pas de partie sur ce forum. A défaut, toutes mes excuses. Mon cas pouvant être géré dans plusieurs parties du forum je pense.

Voici mon histoire ...

J'ai acheté une maison, avec mon compagnon de l'époque et étions unis par un PACS.

J'ai quitté le domicile et nous sommes "dépacés" depuis environ 6 ans. Mon ex conjoint est resté dans le domicile, a assumé les charges seul, ainsi que le prêt immobilier car il y vivait avec sa nouvelle conjointe. Et je n'ai plus entendu parler de lui.

Ce jour, je reçois de sa part un appel, m'informant qu'il a mis la maison en vente, au prix du marché, et qu'il a eu une proposition. J'étais déjà surprise que la maison puisse être vendue, sans que je n'ai eu mon avis à ce sujet (même si j'avoue que cela m'arrange) et surprise également qu'il me réclame la somme de 3 000 euros, pour solder le reste du prêt bancaire de cet achat contracté ensemble à l'époque, si je suis d'accord pour la vente de la maison.

Ma situation personnelle :

- mère de deux enfants
- en congés maternité
- en union libre (aucun mariage, PACS ...)

Mon interrogation : est-il en mesure de vendre sans que je ne sois tenue informée au préalable ? sans que je n'ai signé le moindre document auprès d'une agence immobilière, étude notariale ou autre organisme ? peut-il me réclamer de payer le reste du prêt immobilier (la vente ne suffisant pas à le solder semble t il) alors que j'ai plus vécu dans cette maison depuis près de six ans, qu'il y vit avec sa nouvelle conjointe et leurs enfants ... ?

Vous remerciant par avance de votre retour,

Bien cordialement,

Charlène.

Par **youris**, le **08/03/2016** à **18:31**

bonjour,

la maison n'est pas vendue mais simplement en vente.

pour vendre un bien immobilier, il faut l'accord de tous ses propriétaires.

donc votre maison ne peut pas être vendue sans votre accord et si vous êtes d'accord sur le prix.

en principe quand on mandate une agence pour vendre un bien, celle-ci doit exiger la signature des propriétaires.

si vous êtes en indivision 50/50, chacun doit recevoir la moitié du prix de vente en tenant compte que votre ex a remboursé seul une partie du prêt.

pour éviter de verser 3000 €, il faut augmenter le prix de vente.

vous êtes en position de force pour négocier puisque votre ex a besoin de votre accord.

salutations